



**Procès verbal
de la réunion du Conseil Municipal
n° 07/2016 du vendredi 29 juillet 2016
à 19 heures 30, (Salle du Conseil)**

L'an deux mille seize, le vendredi vingt-neuf juillet, à dix neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, **dûment convoqué le 23 juillet 2016,**
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy PASQUET, Maire.
Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;
Nombre de membres présents : 11

Présents : Guy PASQUET - Jean-Marc AUDOIN - Michel QUOD - Marie-Bernadette MARTINEZ - Nathalie PEYREMOLE – Isabelle ARNAUDY - Christophe VALLADE) - Marie-José BELLOT – Corine BOIN – Marie-Claire CAILLE– Dominique SOULARD

Absents excusés : Dominique MAUREL (pouvoir à C. VALLADE) – Evelyne COUTRAS (pouvoir à JM. AUDOIN) – Pascal PRIOUZEAU - Daniel CHARGE (pouvoir à I. ARNAUDY)

Absents : Néant

Monsieur Jean-Marc AUDOIN a été élu **secrétaire**.

Ordre du jour :

1. Finances : Subvention association

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 04 août 2016 Accusé de réception Préfecture le 09 août 2016 n° 017-211701107- 201600729 – 2016JUIL2901- DE
<u>Objet</u> : Attribution de subvention à une association	
<p>Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Goutes-y-Donc sollicite une subvention de 1 400 € pour l'organisation d'une manifestation le 13/08 prochain à Teurlay du Lary.</p> <p>Il précise que ce spectacle, remplaçant celui qui est habituellement organisé par la collectivité, intègre des enfants de Clérac dans la troupe.</p> <p>Monsieur le Maire propose au conseil de leur verser une subvention de 1 400.00 €.</p> <p>Cette subvention s'inscrit à l'article 6574.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14voix pour) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de verser la subvention de 1 400.00 € à l'association Goutes-Y-Donc, - Décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir cette dépense. 	

Des publicités devront être faites pour faire connaître cette manifestation.

2. Ecole : acquisition de matériel

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 04 août 2016 Accusé de réception Préfecture le 09 août 2016 n° 017-211701107- 201600729 – 2016JUIL2902- DE
<u>Objet</u> : Ecole - Acquisition de matériel	
<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'école dispose de 3 classes primaires, dont deux actuellement équipées de tableau numérique interactif.</p> <p>Lors de la dernière réunion du conseil d'école, les instituteurs ont sollicité l'équipement de la 3^{ème} classe.</p> <p>Un devis a donc été demandé auprès de Soluris (anciennement Syndicat informatique). L'investissement représente la somme de 2 754.00 € HT (3 521.57 € TTC).</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14voix pour) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'acquérir un tableau interactif pour l'école pour un montant de 2 754.00 € HT (3 521.57 € TTC), - Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, - Décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir cette dépense. 	

3. Voirie

a. Chemin de la Vallade

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 04 août 2016 Accusé de réception Préfecture le 09 août 2016 n° 017-211701107- 201600729 – 2016JUIL2903- DE
<u>Objet</u> : Chemin d'accès au moulin de la Vallade	
<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les difficultés liées à cet accès. Ce chemin rural n'a pas été utilisé depuis plusieurs années d'un commun accord entre propriétaires et n'a pas reçu l'entretien nécessaire à l'usage de véhicules. Des changements de propriétaire obligent la collectivité à remettre en service ce chemin.</p>	

Mais la proximité de ce chemin par rapport à certaines habitations, notamment celle de M. et Mme Boin, pose problème au niveau la sécurité.

Il indique avoir reçu toutes les parties le 15 juillet dernier afin de trouver une solution adéquate.

Une partie du chemin sera déplacée afin de mettre en sécurité l'habitation. Il est ainsi nécessaire de cadastrer la nouvelle emprise, ce qui sera fait dans le cadre du réaménagement foncier. Dans l'attente de la validation du réaménagement, une convention de servitude devra être signée avec les propriétaires.

Il informe le conseil municipal que les travaux sont évalués à 30 000.00 € HT sur laquelle il faudra prévoir de demander une participation financière à la famille Boin.

Sachant que ces travaux doivent être exécutés rapidement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de solliciter les devis, retenir l'entreprise la mieux disante, et réaliser les travaux le plus rapidement possible, au moins pour la partie de la réfection.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14voix pour) :

- **Décide** de déplacer une partie du chemin permettant l'accès au moulin de la vallade (cr17),
- **Décide** de réaliser les travaux à hauteur de 30 000.00 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à consulter les entreprises et retenir la mieux disante,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Décide d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir cette dépense.

b. Pistes forestières ligne 400 kv

Monsieur informe qu'il faudra une enquête publique pour permettre de finaliser ce dossier. Pour l'heure, aucune réponse de l'étude notariale quant aux frais. Pour l'instant, ce dossier est en attente.

c. Chemin rural 42

Monsieur le Maire indique avoir rencontré le riverain demandeur, M. Richard. Il est d'accord pour la prise en charge des frais de notaire. Une confirmation écrite est en attente.

4. Longère

Monsieur le Maire indique que le bureau de contrôle technique a validé la solution du plancher hourdis.

DELIBERATION **affichée le 04 août 2016**
 Accusé de réception Préfecture le 09 août 2016
 n° 017-211701107- 201600729 – 2016JUIL2904- DE

Objet : Longère - avenant

Monsieur le Maire présente les travaux complémentaires à réaliser suite aux dégradations liées à la sécheresse. Monsieur le Maire propose de valider la proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

- **Approuve** les travaux concernés par l'avenant :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 – Gros œuvre	Daniel BUREAU Constructions	1 320.00 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. Questions diverses

A. Stade

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un devis concernant l'installation d'un pare-ballon. Les travaux sont estimés à 13 000 € HT. Il est nécessaire d'obtenir d'autres devis.

B. Eclairage public

Monsieur le Maire présente un devis d'extension du réseau d'éclairage public au lieu-dit Jean du Pont (près du chemin du taillis). Les travaux sont estimés à 585 €, part de la commune. Le conseil émet un avis favorable.

C. Gestion du personnel

- Cuisine

DELIBERATION affichée le 04 août 2016
 Accusé de réception Préfecture le 09 août 2016
 n° 017-211701107- 201600729 – 2016JUIL2905- DE

Objet : Création d'un poste de cuisinier en contrat à durée déterminée

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de cuisinier en contrat à durée déterminée pour permettre le remplacement de la personne qui remplissait cette fonction mais qui ne peut plus assurer cette tâche. Il précise que le poste s'effectue sur 30 heures et que la rémunération proposée est estimée à 1 400 € net pour un temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

- **Décide de créer l'emploi de cuisinier en contrat à durée déterminée** à compter du 22 août 2016 jusqu'au 13 juillet 2017, à temps non complet de 30 heures, rémunéré sur l'indice majoré 363,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création d'emploi ;
- **Décide d'accepter** les remboursements de l'Etat ;
- **Décide d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir cette dépense:

- Ecole

DELIBERATION affichée le 04 août 2016
 Accusé de réception Préfecture le 09 août 2016
 n° 017-211701107- 201600729 – 2016JUIL2906- DE

Objet : Création d'un poste Contrat aidé au niveau du service scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi polyvalent en Contrat aidé (CUI ou CAE) au niveau du service scolaire dans le cadre des rythmes scolaires, au niveau du service de restauration scolaire, de l'entretien des locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

- **Décide de créer un emploi en Contrat aidé (CUI ou CAE)** au niveau du service scolaire à compter du 22 août 2016 jusqu'au 13 juillet 2017, à temps non complet de 24 heures, rémunéré au SMIC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création d'emploi ;
- **Décide d'accepter** les remboursements de l'Etat ;
- **Décide d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir cette dépense.

- Bibliothèque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de Haute Saintonge mettra à disposition une personne à la bibliothèque à compter du 22 août dans les mêmes conditions que les années précédentes.

- Voirie

Monsieur le Maire signale de nouveaux problèmes avec l'un des agents. Il a poursuivi sur demande de la collectivité une formation obligatoire pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Il sollicite une application trop rigoureuse des textes. Monsieur le Maire sollicite de nouveau le conseil municipal pour la prise en charge de la gestion des services techniques.

D. Villages fleuris

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a remporté le premier dans sa catégorie. Il indique par ailleurs que la commune se verra proposer une fleur lors de la prochaine commission nationale.

E. Lotissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que

- la création du chemin piétonnier, en bas du lotissement, débutera début septembre.
- L'opération de la seconde tranche s'effectuera comme suit :
 - Septembre : consultation
 - Mi-octobre : réception des offres
 - Novembre : notification
 - Mi-janvier 2017 : démarrage des travaux

Monsieur le Maire propose de mettre les terrains auprès des agences immobilières sans exclusivité avec une commission peu élevée (5 %, à voir) suivant l'avancement des ventes des terrains à compter de janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.